

Sujet : Consultation Permis de construire n° 031 299 24 G0002 pour un parc photovoltaïque à Lherm

De : CEREZO Nicolas - DDT 31/ST/PTS/UPP-C <nicolas.cerezo@haute-garonne.gouv.fr>

Date : 19/03/2024 à 11:20

Pour : mairie@berat.fr, contact@lavernose-lacasse.fr, "Urbanisme : urbanisme"@poucharramet.fr, dgs@cc-coeurdegaronne.fr, m.david@cc-coeurdegaronne.fr, accueil@cc-coeurdegaronne.fr

Bonjour,

Conformément au titre du L. 122-1 du code de l'environnement qui régit le dispositif des projets soumis à évaluation environnementale. Il est notamment demandé, que le dossier soit transmis "pour avis à l'autorité environnementale (...) ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet". C'est également l'article R423-50 du code de l'urbanisme qui prévoit, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, que "L'autorité compétente recueille auprès des personnes publiques, services ou commissions intéressés par le projet, les accords, avis ou décisions prévus par les lois ou règlements en vigueur". C'est dans ce cadre que nous consultons les communes limitrophes au projet, ainsi que l'intercommunalité sur laquelle se positionne le projet, notamment car la proximité d'une installation PV peut toucher aux intérêts des communes voisines (cumul sur une même zone de projets, impact visuel potentiel, etc).

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de permis de construire d'un parc photovoltaïque sur la commune de Lherm pour avis ou recommandation de votre part.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois (jusqu'au 20/04/2024), votre avis sera réputé donné favorable.

--

Nicolas CEREZO
Instructeur projet ENR
Service Territorial
Pôle Territorial Sud

Pôle Territorial Sud, 1 rue du Général Lapène - BP 10199
31806 Saint-Gaudens Cedex
Port. : 06 71 53 79 83
www.haute-garonne.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne



Ensemble, agir pour l'avenir

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

[Etude d'impact sur l'environnement.compressed bis.pdf](#)

[LHERM PV SUD - Cerfa.pdf](#)

[LHERM PV SUD - Dossier PC signé.pdf](#)

[LHERM PV SUD - PC2.1 Plan de masse A1 signé.pdf](#)

LHERM PV SUD - RNT.pdf